



## « Une Réparation Adaptée ! » - par Rav Moché Mergui - Roch Hayéchiva

La Torah dit (Parachat TAZRIA- METSORA, 14-2 et 3) : « Voici la Torah à appliquer au lépreux le jour de sa purification : il sera présenté au Cohen. Le Cohen sortira hors du camp et constatera que la plaie de lèpre s'est guérie. »

Le mot TORAH désigne un enseignement puissant : nous devons à la fois réfléchir et étudier la gravité du lachone hara, ainsi que la manière adaptée qui s'impose pour le réparer.

Précisément, les lois s'appliquant à tout lépreux sont surprenantes :

1/ Pour que le lépreux soit déclaré impur, un poil blanc dans la plaie est exigé. Or la couleur blanche constitue un signe de pureté. Le jour de Kippour, le Cohen Gadol portait des habits blancs pour rentrer dans le Saint des Saints.

2/ A la suite de la faute du lachone hara, la plaie peut apparaître sur le corps, la tête, la barbe, les vêtements, la maison. Tout peut être atteint. Mais pour les fautes graves telles que l'idolâtrie, l'inceste ou l'adultère, aucun signe n'est apparent.

3/ Le Metsora est expulsé en dehors des trois camps. Il déchire ses habits, laisse pousser ses cheveux et se couvre la bouche. Il doit aussi signaler sa présence en annonçant aux autres personnes : « Tamé, Tamé [je suis impur.] »

Nos maîtres nous enseignent qu'il s'agit là d'un appel au secours, afin qu'elles prient pour sa guérison. Or la prière du

malade est plus efficace que la prière des autres personnes. Pourquoi le lépreux doit-il faire appel aux autres ?

4/ Enfin, généralement, ceux qui sont Tamé doivent se purifier, pour devenir Tahor. Dans le cas présent, la Torah emploie le verbe guérir : « Et voici que la lèpre s'est guérie ».

Généralement, une personne qui commet une faute grave telle que l'idolâtrie, l'inceste et l'adultère a conscience de la gravité de son acte. Mais pour le lachone hara, c'est-à-dire la médisance, elle pense avoir raison d'agir ainsi, et il lui est difficile de reconnaître sa faute.

Il en est de même pour les animaux impurs, à propos desquels la Torah nous met en garde. Nous devons ainsi nous méfier du signe « pur » : concernant le chameau, par exemple, il est dit « le chameau est impur, car il rumine mais n'a pas le sabot fendu » et concernant le porc : « il a le sabot fendu mais ne rumine pas ». La Torah nous met ainsi en garde concernant le signe trompeur. De même, concernant l'auteur du lachone hara, la Torah nous signale qu'il a un poil blanc, ce qui constitue un signe trompeur.

La Torah intervient pour corriger le raisonnement de l'auteur du lachone hara : comment oses-tu dire du mal de l'autre, alors que tu as besoin de sa parole, de sa Tefila ? Dans ce cas précis, la Tefila de l'auteur du lachone hara n'est pas agréée. Sa réparation, son Tikkoun adapté, c'est de s'adresser aux autres afin de réaliser et de mesurer quelle est sa faute.

**Qui veut la Vie ?! D'après Rav Eliezer Tourk. Otrotéhem Amalé Vayikra page 287**

Les Maîtres du Talmud enseignent (Arah'in 16A et Dévarim Raba 6-9) : la médisance entraîne les maladies de la "tsaraat". Rabi Israël Salanter disait : à la suite de la paracha Chémini qui traite des animaux permis et interdits à la consommation, s'inscrivant dans les lois de la cacheroute, vient notre paracha qui traite des lois de l'impureté de la "tsaraat" causée par la médisance, le sens de cette juxtaposition des sujets est de nous faire savoir que la faute de la médisance n'est pas moins grave que l'importance des lois de la cacheroute !

La Tora demande que les vêtements du "lépreux" lui soient déchirer (chapitre 13 versets 45,46). Médire c'est traiter la victime avec mépris, ainsi "mesure pour mesure" on lui fera subir le mépris en déchirant ses vêtements !

De même la Tora impose au "lépreux" qu'il annonce publiquement son impureté, là aussi puisqu'il divulgue les points négatifs qui se trouvent chez l'autre à son tour de subir le même sort !

La Tora fait subir au "lépreux" l'isolement total, "badad yechev" ceci parce qu'à son tour en médisant sur autrui il l'éloigne des autres.

Il devra laisser pousser ses cheveux tel un endeuillé ! A travers ces lois sévères que la Tora impose au "lépreux" atteint de cette maladie par suite de la faute de la médisance, nous constatons la puissance de la parole et des dégâts qu'elle entraîne.

Et si de nos jours nous n'avons plus l'effet immédiat de la "lèpre" frappant la personne qui médit, il nous faut redoubler de vigilance. Notamment comme l'écrit le H'afets H'aïm : celui qui a médit dans ce monde ne pourra pas intégrer le "gan eden" !

Le roi David nous dit (Téhilim 13-15) « garde ta bouche de prononcer du mal, éloigne-toi du mal et agis en bien ». La question s'impose ; puisqu'il nous dit de nous éloigner du mal pourquoi avoir précisé le devoir de garder sa bouche plus que toute autre faute ? Rav Eliyahou Lopian répond : éloigne-toi du mal – ceci concerne le mal individuel qui se trouve en chacun, mais garde ta bouche est le mal causé par tout le monde, nous sommes tous concernés par cette faute (Baba Batra 165A) et devons tous nous en éloigner !

Les Maîtres emploient des expressions très sévères à l'égard de celui qui médit ; Arah'in 15B : il renie les fondements de la foi, sa faute atteint les cieux, il convient de le lapider, D'IEU ne veut pas se trouver près de lui, il est atteint de "lèpre". Midrach : la médisance est pire que l'idolâtrie, la débauche, le meurtre ! Zohar : le repentir n'est pas suffisant pour effacer cette faute.

Le sort, l'avenir et le bonheur de l'homme dans ce monde ci comme dans le monde à venir dépend des paroles qu'il sort de sa bouche ! Celui qui médit détruit le monde, disait le H'afets H'aïm. Chaque parole médisante peut entraîner des conséquences dramatiques qu'aucun remède ne pourrait réparer.

Le H'afets H'aïm a promis que toute personne qui ne médit pas siègera à ses côtés dans le "gan eden" ! C'est ce qu'écrit le Gaon de Vilna : par le mérite de garder sa langue, l'homme connaît expiation de toutes ses fautes et est protégé de l'abîme de la géhenne !

Pour se protéger de la médisance et des dommages qu'elle entraîne voici quelques exercices : 1) avoir la volonté ferme de ne pas parler sur les autres, 2) prier avec intensité à la fin de la prière quotidienne "élokaï nétsor léchoni méré" – mon D'IEU garde ma bouche de prononcer du mal, 3) apprendre le silence, 4) ne sortir de sa bouche que des paroles positives – celles-ci peuvent redonner l'élan de vie aux autres, 5) étudier les livres H'afets H'aïm et Chmirat Halachon, 6) travailler sa curiosité mal placée, 7) corriger les vices de : la colère, la moquerie, l'orgueil, le mépris, la susceptibilité.

Comment se prépare-t-on à recevoir la Tora à Chavouot ? demanda l'homme à Rav Shteinman. Le Rav lui répondit : on prépare des gâteaux au fromage ! L'homme surpris de la réponse insista auprès du Maître, qui ne tarda pas à lui répondre : on apprend à garder une bouche propre, la bouche est le saint des saints de l'homme, c'est par la bouche qu'on étudie la Tora celle-ci doit rester saine et pure ! « La mort et la vie dépendent de notre bouche », parole du roi Chlomo (Micheï 18-21).

Rav Nissim Karelits disait : celui qui garde sa bouche de prononcer du mal a le pouvoir de bénir !

## Tehilim 44

Ce psaume a été composé par les fils de Korah'. Ils n'ont pas suivi le conseil de leur père de se rebeller contre Moshé Rabeinou, ils vont se séparer de l'erreur de leur père. Ils vont comprendre son erreur et vont s'en éloigner. Ce qui est intéressant ici c'est qu'ils vont écrire et prier sur la Gueoula. Ils prient sur la Gueoula, il faut trouver le rapport entre ce qu'ils disent.

L'expérience qu'ils vivent de quitter le mauvais conseil de leur père, apparemment ça s'appelle une Gueoula. Lorsqu'on est dans une mauvaise démarche, et ici en l'occurrence celle de se rebeller contre Moshé et Aaron et lorsqu'on prend conscience de l'erreur de la division, de la mah'loket, ça s'appelle une Gueoula. Il semble que lorsqu'on est en mode querelle, au-delà du fait d'être en querelle avec l'autre, le querelleur est un être qui est enfermé en lui-même. C'est un homme qui est assujéti à ses vices, celui qui ne s'ouvre pas vers les autres, il est dans l'esclavage de l'exil, et sortir de cela, même si on n'est pas d'accord de ce que l'autre dit, ne pas lui faire la guerre c'est quelque chose d'incroyable.

Selon le Radak et le Malbim ce mizmor est la prière du peuple d'Israël qui gémit de la souffrance qu'il subit de ses oppresseurs, étant dans l'amertume de l'exil. En même temps dans ce mizmor on trouve des versets qui parlent de notre bitah'on, de notre confiance en D'IEU. En même temps, on rappelle la bonté divine telle qu'il l'a exprimée à nos pères Avraham Itsh'ak et Yaakov et aux générations du passé.

Il y a ici plusieurs points : la prière de l'exil, on demande à D'IEU de nous amener la Gueoula afin que l'honneur divine ne soit plus bafoué par les nations qui manquent de kavod à D'IEU. Il y a une notion de kavod d'Hakadosh Barouh' Hou ! Comme nous l'avions vu dans le psaume 29, nous humains, nous amenons du kavod à D'IEU !

Et c'est par cette prière et cet exercice qu'on amène la gueoula.

On prie aussi pour notre bitah'on en D'IEU.

Et troisième point on prie pour la guéoula en rappelant la grande qualité divine qui s'appelle la bonté, la bienveillance.

Ces trois notions, explique le Malbim, se retrouvent dans le psaume 115 verset 1 où David Hameleh' dit

qu'au nom du kavod de D'IEU, au nom du h'essed d'Hashem, et au nom de la vérité qui est exprimée ici par la emouna et le bitah'on dans ce psaume, que nous prions pour connaître la guéoula et être libéré de l'exil et de son amertume.

Selon le Sefer Hakadmon, la segoula de ce mizmor est d'être protégé des ennemis car tout ennemi est une forme d'exil, une oppression qui empêche l'être de s'exprimer pleinement, de surcroît lorsqu'il s'agit de la Tora. Tout celui qui nous empêche de grandir de nous développer dans la Tora, et dans le kavod hashem, c'est l'exil ! Toute mitsva soit-elle, lorsqu'elle nous est empêchée par quelqu'un, c'est une forme d'exil. Pour avoir la gueoula il faut adhérer au kavod hashem et effectuer des exercices en ce sens, il faut se renforcer dans la emouna et le bitah'on, et rappeler sans cesse les bontés d'Hashem. Il y a un rapport entre la foi en D'IEU, Son kavod et Sa bienveillance !



### **PROCREER – par Rav Imanouël Mergui**

#### ***Dédiée à la mémoire des victimes du terrorisme za''l***

Notre paracha ouvre avec les lois de la femme qui donne naissance à un garçon ou une fille. L'accouchement provoque un saignement et rend la femme impure. Cette impureté se traduit par de nombreuses lois notamment celle de la séparation du couple, s'inscrivant dans les lois dites de "la pureté familiale". C'est-à-dire durant une période définie le couple n'a pas le droit de s'adonner à une quelconque proximité physique, ce qui se traduit bien évidemment par l'interdiction de toute intimité. Ces lois sont des plus fondamentales dans la Tora et dans la vie du couple juif. Ce n'est qu'après certains exercices que la femme devra réaliser jusqu'à son immersion dans le mikwé que le couple pourra retrouver toute intimité. Les lois de la pureté familiale ne sont pas suffisamment pratiquées, il y a à cela plusieurs motifs, notamment celui de la méconnaissance de ces lois. Mais soyons honnêtes cette méconnaissance n'est pas le moteur de l'absence de leur pratique. Effectivement, il n'est pas difficile d'apprendre ces lois, en prenant le temps nécessaire de les apprendre d'un maître tout au moins de façon strictement basique. Il est d'évidence, me semble-t-il, que le manque de volonté sincère pour les apprendre et les pratiquer en est la source. Et pourquoi ce manque d'intérêt ? La raison est simple, on touche ici à deux points fondamentaux de la vie de l'être humaine et notre société en est particulièrement sensible. Le premier point est ; la

femme ! Le regard que porte la Tora sur l'être féminin est d'une extrême sensibilité, très mal étudiée et comprise. La naissance des mouvements féministes en soi n'est pas quelque chose de négatif, nous savons l'importance que la Tora attribue à la Femme ! Les exemples concrets et vivants des grandes dames d'Israël dans le Tanah' (Bible) en témoignent largement. Ce qui est à reprocher aux mouvements féministes n'est pas de vouloir rehausser la femme, ceci est noble et légitime, mais c'est leur façon de batailler qui est à déplorer... Surtout lorsqu'il s'agit de l'impureté de l'épouse, qui plus est lorsqu'elle met au monde un enfant ! Mais ceci témoigne véritablement de la place inférieure que réserve la Tora aux femmes ? C'est bien là un discours et une déduction insignifiante et mensongère ! Tout d'abord lorsque l'épouse est impure c'est le couple dans son entité qui est concerné, je veux dire que l'homme est touché de cet écart, ce n'est pas la femme qui est mise à l'écart c'est le couple qui doit vivre une autre dimension que celle physique... Ah mais me direz-vous, sommes toutes c'est la femme qui est impure et non l'homme ?! Je vous l'accorde, mais soyons honnêtes, c'est bel et bien elle qui a porté en son corps un être nouveau-né, quelle expérience extraordinaire dont l'homme n'est autre que spectateur durant les neuf mois de grossesse. En est-il véritablement exclu ? Certainement pas ! La conception de l'enfant se fait à deux : monsieur et madame ! Nul besoin de détailler ici la mécanique de la mise au monde d'un enfant... L'enfant est le fruit d'un couple homme/femme, dont notre société malgré son avancée spectaculaire dans le domaine de la procréation a oublié. Les laboratoires médicalisés pour aider et accompagner les couples à avoir des enfants n'ont fait des parents qu'une machine pouvant être remplacée par d'autres machines. C'est un drame ! La question de la procréation assistée est largement étudiée dans les Livres de notre Sainte Tora. C'est un sujet passionnant et immensément riche. Mais n'oublions pas que monsieur et madame ou encore le père et la mère ne sont pas des machines, il y a ici deux personnalités avec tout ce qu'ils représentent qui se rencontrent et "produisent" un enfant. Si l'avancement médicale dans ce domaine reste extraordinaire il ne faut pas "utiliser" les parents pour le seul objectif de "faire" un enfant. La machine ne remplacera jamais l'humain ! Alors pourquoi cette impureté ? Pourquoi imposer un éloignement au couple qui donne naissance à un enfant témoignant de leur proximité la plus élevée et la plus riche ? Avant de proposer une réflexion il y a en français une expression dramatique qui parle d'accident dans le domaine de la procréation. On entend des gens dire

"celui-là on ne le voulait pas il est un accident chromosomique"... Comment abîmer ce qu'il y a de plus cher par de telles appréciations ? Il n'y a aucun accident, aucun fruit du hasard ou de la fortune. Effectivement les Sages du talmud nous délivrent deux enseignements majeurs quant à la procréation : Talmud Kidouchin 30A : il y a trois associés dans la procréation 1) D'IEU, 2) son père, 3) sa mère ! Talmud Taânit 2A : les clés de la procréation ("h'aya" est le terme employé dans ce texte...) sont gardées par D'IEU et n'ont été confiées à aucun intermédiaire (ange ou humain).

Il y a quelque chose de particulier dans le judaïsme qu'on ne retrouve nullement "ailleurs" : la place du divin dans la procréation, on pourrait même dire de D'IEU qu'il continue de créer le monde au-delà de la création première, on dira qu'il est un D'IEU procréateur. En simple quelle place nous reconnaissons à D'IEU dans ce domaine, peut-être plus que dans d'autres domaines de la vie et du monde ?!

Là est le drame de notre société : les parents procréateurs comme D'IEU procréateur ont été remplacés par la "machine" et la science. Aucune critique n'est faite ici quant au pouvoir de la science mais uniquement à l'éthique et à la philosophie de la vie qui rejette D'IEU et peut-être pire encore qui rejette les parents procréateurs. De toute évidence les couples désireux d'avoir un enfant sont délivrés par l'avancée scientifique mais celle-ci ne doit pas être leur substitut... Donner la vie, porter un enfant, est sans doute la plus belle œuvre dont D'IEU a inventé et a permis à l'homme d'en être son associé, ne l'abîmons pas. Le désir acharné d'avoir un enfant, tout noble soit-il connaît la plus grande sensibilité de l'être humain, elle touche sa sexualité, son intimité et peut-être son être tout entier. Ce désir ne doit pas gommer ni D'IEU, ni le père, ni la mère. Fasse Hachem que tous les couples d'Israël puissent devenir les associés de D'IEU dans ce projet immense : PROCREER !

### **Horaires Chabat Kodech Nice**

**Vendredi 21 avril-30 nissan**

**Entrée de Chabat 19h45**

***\*pour les Séfaradim réciter la bénédiction de l'allumage AVANT d'allumer\****

**Samedi 22 avril-1<sup>er</sup> iyar**

**Réciter le Chémâ avant 9h22**

**Sortie de Chabat 21h08**

**Rabénou Tam 21h44**

**Roch H'odech Iyar**

**Vendredi 21 et samedi 22 avril**